

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2024/D/DPF/51

Code : 7.10.E

P

**DECISION**

ORGANISATION DU SAVOIR ROULER ET ACQUISITION DE MATERIEL  
DEMANDES D'AIDES FINANCIERES  
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2023-363 DU 16-10-2023

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjoints,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

CONSIDERANT le cadre d'intervention du Conseil Régional SUD PACA pour l'acquisition d'équipements sportifs, les orientations de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour le développement du « Savoir Rouler », et le programme d'action de la Cité éducative de Carpentras, financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

CONSIDERANT le devis actualisé pour l'acquisition des vélos, ainsi que les précisions demandées par la Région,

**DECIDE**

La présente Décision annule et remplace la Décision 2023-363 du 16 octobre 2023

DE SOLLICITER le Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour une subvention de 3700 € dans le cadre de l'acquisition de vélos dédiés au Savoir Rouler dans les écoles élémentaires, pour un montant de 7 892,33 € HT.

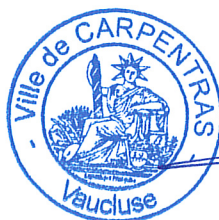
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le :

**02 FEV. 2024**

**Administration Générale**  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

**LE 02 FEV. 2024**Carpentras, le **02 FEV. 2024**

Pour le Maire,  
La première Adjointe

  
**Yvette Guiou**